

**MAIRIE DE LISSAC**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON DES PORTES D'ARIEGE PYRENNÉES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 5 AVRIL 2023****Nombre de conseillers**

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 10
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation et
d'affichage :
30 mars 2023

OBJET

**Subventions accordées aux
associations, aux
collectivités et au SIVE**

L'an deux mille vingt trois, le cinq avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LISSAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. Monique DUPRE-GODFREY, Le Maire, en session extraordinaire.

Étaient présents : Mme DUPRE-GODFREY Monique, Mme BARRAU-GOMEZ Nadine, Mme COURTHIEU Julie, Mme POL Céline, Mme SENGES Monique, M. ROZENCWAJG Joël, M. BREIL Gilles
Étaient absents/excusés : Mme MASCARENC Aurélie (procuration à Mme DUPRE-GODFREY Monique); M. LOZE Jérémy (procuration à Mme COURTHIEU Julie); M. MERCADIÉ Guy (procuration à M. BREIL Gilles)

M. Joël ROZENCWAJG a été nommé secrétaire.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2023 :

<u>Associations/ collectivités/ SIVE</u>	<u>Subventions 2023</u>
FUH (Département)	290,87 €
SIVE	1 295,00 €
COOP Scolaires	400,00 €
Comité des fêtes	3 000,00 €
ACCA (Chasse)	200,00 €
FNACA	50,00 €
Mémoire résistance Saverdunoise	50,00 €
CLIC	250,00 €
APEV (Asso parents d'élèves)	250,00 €
PARCHEA	100,00 €
TOTAL	5 885,87 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition de Madame Le Maire et la mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application.

Pour extrait conforme

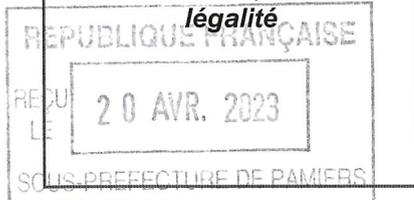
Le Maire,



Monique DUPRE-GODFREY

Le Secrétaire de séance,

Joël ROZENCWAJG

Sous-Préfecture, contrôle de
légalité

Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.